

## E-COMMERCE & EMBALLAGES ISOTHERMES ET REFRIGÉRANTS : ELIPSO MET EN PLACE UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Paris, le 10 juillet 2020 – Avec l'essor du e-commerce, pérennisé durant le confinement, les problématiques de **sécurisation des emballages de transport** pour une conservation adéquate des denrées périssables s'amplifient. L'enjeu central en est la **sécurité sanitaire des produits livrés** qui doit être garantie au quotidien.

Ainsi, pour accompagner cette dynamique, les adhérents d'Elipso ont travaillé à définir des règles applicables par tous, et **adaptées à l'évolution constante des nombreux schémas logistiques existants et à venir**. Cette réflexion est animée par la volonté de pallier un **cadre réglementaire jugé aujourd'hui comme insuffisant mais aussi non adapté pour lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire**.

La **procédure de qualification des solutions isothermes et réfrigérantes** adoptée par Elipso se base sur **une obligation de résultats**. Elle s'applique aux solutions et systèmes isothermes ou réfrigérants, à usage unique ou réutilisables, utilisés pour les transports de courtes durées des denrées alimentaires périssables, et dans le cadre de transactions incluant le service de livraison.

À travers cette procédure, la filière se dote d'**une méthode d'essai permettant de vérifier les performances thermiques d'une solution isotherme ou d'une solution réfrigérante pour le transport des denrées réfrigérées ou des denrées congelées**. Cela consiste à enregistrer et vérifier les températures des produits contenus l'emballage isotherme ou réfrigérant lorsqu'il est placé dans une ambiance reproduisant un profil de température prédéfini.

La qualification d'une solution dépend de la durée de livraison et de la période d'utilisation dans l'année (chaude, froide, tempérée). Ainsi, **la conformité d'une solution est déclarée pour une solution référencée, un profil de température et un intervalle de température de conservation**.

Les recommandations Elipso portent aussi sur **l'identification et la traçabilité des solutions**, ainsi que sur les **responsabilités qui incombent aux utilisateurs**.

L'application de cette procédure n'est pas obligatoire pour les solutions couvertes par l'accord ATP, selon l'arrêté du 1er juillet 2008.

Une présentation de la procédure Elipso est disponible au lien suivant : <http://www.elipso.org/e-commerce-emballages-isothermes-refrigerants/>

ELIPSO est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballages plastiques (rigides et souples) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros.

**Contact Presse : c.morvan@elipso.org & 06 33 68 21 20**